

Demain, le conseil municipal scelle l'avenir du hangar CPM

C'est la grande délibération qui sera présentée en fin de conseil municipal, ce jeudi à 10h30 à l'hôtel de ville. Suite à l'appel à projet lancé par la ville pour la réhabilitation et l'exploitation du hangar CPM, en mai 2012, la municipalité a retenu un groupement d'entreprises. Il sera soumis au vote des élus. Le projet prévoit notamment un cinéma et des restaurants.

Les autres points à l'ordre du jour

Parmi les autres points qui seront votés lors de ce conseil municipal, on notera le souhait de la ville de réaliser un forage sur le site du stade Marquet.

Il s'agit de régler le problème récurrent de remontée naturelle de l'eau générant des frais importants de pompage et de permettre de réutiliser cette eau pour arroser le stade. Dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale, des subventions



Un groupement d'entreprises devrait voir le jour. (Photo doc. Eric Estrade)

seront allouées pour soutenir des projets. Un projet de révision de l'aménagement de la forêt de Janas

sera également soumis à l'approbation des élus.